

LA LETTRE D'INFORMATION

HEBDOMADAIRE

N° 313 DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

FOCUS

CROISIERE : OUVERTURE LIMITEE DE L'AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT.....	2
PLFSS : VIF DEBAT SUR L'ARTICLE 8.....	2
INTERVIEW DE LA MINISTRE ANNICK GIRARDIN SUR LE BUDGET OUTRE-MER.....	3

LA TENDANCE

PLFSS : quand le Gouvernement danse le « moonwalk »

Tout le monde connaît le *moonwalk* (appelé aussi *back-slide* qui est un mouvement de pas glissé du breakdance popularisé par le chanteur Michael Jackson.)

Dans ce mouvement de danse, le danseur se déplace à reculons tout en créant l'illusion par ses mouvements corporels qu'il est en train de marcher vers l'avant.

Concernant le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, c'est un peu ce que propose le Gouvernement.

Après l'épisode surréaliste de la séance du mercredi 14 novembre au cours de laquelle les sénateurs, quelle que soit leur appartenance politique y compris ceux de la République en marche, ont adopté, contre l'avis du Gouvernement, les amendements proposés pour rehausser les seuils d'exonérations de charges dans les secteurs du BTP, des entreprises de moins de 11 salariés et pour les entreprises intégrées au régime dit « de compétitivité renforcée », la ministre des Outre-mer s'est engagée à des négociations avec les milieux socio-économiques pour arriver à un accord.

Nous savons, hélas, que ce ne sera pas sur la base des chiffres communiqués par Bercy...puisque, malgré les promesses qui nous avaient été faites, les chiffres du Gouvernement ne seront pas mis sur la table pour les confronter, en toute transparence, aux nôtres.

Il n'y aura donc, de fait, pas de négociation mais plutôt communication par le Gouvernement d'un ou deux scénarios alternatifs. « *On bouge* » nous dit-on, « *mais pas trop et vous serez surement déçus* ».

Or rappelons, une fois encore, que le Gouvernement s'était engagé à faire cette réforme à périmètre égal alors que nos simulations montrent au contraire qu'une immense majorité des entreprises sera perdante, parfois de façon très importante.

Dans sa rubrique « Contre-Point » dans *Le Figaro* du mardi 13 novembre, **Guillaume Tabard** titrait « *Macron défié sur la crédibilité de sa parole* ». Et le journaliste de rappeler une anecdote de septembre 2012 où le jeune secrétaire général adjoint de l'Élysée qu'il était alors, s'insurgeait contre la méthode du premier ministre **Jean-Marc Ayrault** pour justifier les hausses d'impôt : « *Même si le chiffre est exact, ce n'est pas ce qu'ils ressentent, donc ce n'est juste pas crédible* ».

Monsieur le Président de la République, votre projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 en Outre-mer n'est pas crédible ! Non expliqué, sans confrontation des chiffres, il est de surcroît profondément injuste et antiéconomique.

Il est encore temps de demander à votre Gouvernement de revoir sa copie, sauf à méditer ce que disait un jour au Premier ministre de l'époque, le président du MEDEF, **Ernest-Antoine Seillière** « *Avant vous avanciez dans la mauvaise direction, maintenant vous reculez dans la bonne* ».

DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Analyse de la suite de l'examen du PLF 2019 en séance publique

L'Assemblée nationale a continué l'examen en séance publique de la deuxième partie du PLF 2019, et notamment des articles 55 et suivants relatifs à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer.

Lire en ligne l'analyse détaillée réservée aux adhérents : <https://fedom.org/2018/11/19/analyse-de-la-suite-de-l'examen-du-plf-2019-en-seance-publique/>

Ouverture limitée de l'aide fiscale à l'investissement Outre-mer aux activités de croisière

Après un riche débat dans l'hémicycle ce jeudi 15 novembre, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement portant ouverture, sous conditions, des activités de croisière à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer. Les députées de Polynésie Française **Nicole Sanquer** et **Maina Sage** se sont fortement mobilisées sur ce dossier, en relais des acteurs polynésiens du développement, pour convaincre le Gouvernement de donner les outils nécessaires pour encourager les investissements en faveur du développement de la croisière locale.

Comme le rappelle **Gerard Siu**, Président du Cluster Maritime de Polynésie Française, il s'agit donc d'un premier signal positif envoyé aux acteurs de la filière. Il conviendra toutefois de bien évaluer les différentes conditions de bénéfice de l'aide fiscale pour les activités de croisière prévues dans l'amendement adopté par l'Assemblée nationale et vérifier qu'elles ne soient pas trop restrictives, voir inopérantes, par rapport à l'objectif initial.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/defiscalisation-nationale-est-ouverte-aux-bateaux-croisiere-651262.html>

DU CÔTÉ DU SÉNAT

Vif débat sur l'article 8 du PLFSS

Un débat vif et nourri a eu lieu hier au Sénat lors de la séance du mardi 13 novembre, à l'occasion de l'examen de cet article 8 du PLFSS. Les préoccupations des socio-professionnels sur la réforme des exonérations de charges sociales patronales ont été largement reprises par les Sénateurs. Le Sénat a adopté les amendements proposés et a modifié ainsi profondément cet article pour intégrer notamment les rehaussements de seuils suivants : 1,6 (seuil d'exonération maximale) et 2,5 (seuil de sortie) en lieu et place de 1,4 et 2,0 pour les entreprises intégrées au régime dit de « compétitivité » (-11 ; BTP) et 1,8 et 3,0 en lieu et place de 1,4 et 2,4 pour les entreprises intégrées au régime dit « de compétitivité renforcée ». Des amendements relatifs d'une part à la sortie de la Guyane du dispositif applicable aux autres DOM et d'autre part à l'intégration des secteurs du nautisme, des services aéroportuaires et des activités de comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques à destination des entreprises ont également été adoptés.

Les débats peuvent être suivis en consultant la vidéo sur le lien http://videos.senat.fr/senat/2018/11/encoder1_20181113211308_1_4603793_11108820.mp4 ou en prenant connaissance du compte-rendu intégral en cliquant ici : <https://fedom.org/wp-content/uploads/2018/11/SENAT-CR-DEBATS-13-11-2018.pdf>.

Le Sénat doit adopter l'ensemble du texte du PLFSS ainsi modifié mardi 20 novembre. Une Commission Mixte Paritaire (CMP) se réunira dans la foulée afin de tenter de trouver un accord entre l'Assemblée Nationale et le Sénat sur les articles du PLFSS votés non conformes.

En cas d'échec de la CMP, une 2^{ème} lecture aura lieu à l'Assemblée et au Sénat, l'Assemblée Nationale ayant in fine le dernier mot.

Alignement des taxes sur le rhum : pour Catherine Conconne « C'est une décision qui est purement stupide »

Le gouvernement souhaite aligner les taxes sur les alcools forts en Outre-mer sur la fiscalité des spiritueux en métropole. À l'Assemblée nationale, les députés ont voté un alignement des fiscalités sur le rhum sur un délai de 5 ans. **Catherine Conconne**, sénatrice (PS) de la Martinique s'y oppose fortement.

Voir son interview : <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/alignement-des-taxes-sur-le-rhum-c-est-une-decision-qui-est-purement-stupide>

Georges Patient et Antoine Karam se félicitent du maintien en Guyane du régime actuel des exonérations de charges

Dans un communiqué commun, les sénateurs **Georges Patient** et **Antoine Karam** se félicitent de l'adoption, dans le cadre de l'examen en séance publique du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, de leur amendement rétablissant pour les entreprises de Guyane le dispositif existant issu de la LODEOM.

<http://outremers360.com/politique/plfss2019-georges-patient-et-antoine-karam-obtiennent-le-maintien-en-guyane-du-regime-actuel-des-exonerations-de-charges/>

Le sénateur Thani Mohamed Soilihi en appui des mesures prises au lycée de Coconi

Le sénateur **Thani Mohamed Soilihi** avait appuyé les mesures prises par le Ministre de l'Agriculture afin d'assurer la sécurisation du lycée agricole de Coconi dans un courrier du 8 novembre. Il salue les avancées « *afin qu'élèves et enseignants puissent travailler dans la sérénité.* »

Thani Mohamed Soilihi se réjouit qu'un accord, élaboré sur la base de mesures consistant notamment au déblocage en urgence de la somme de 40.000 euros afin de permettre à cet

établissement de se doter de matériels de sécurité et au versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 260.000 euros destinés aux frais de gardiennage, ait pu être trouvé le 9 novembre dernier et « *veillera à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires à la sérénité et la sécurité des élèves et des personnels enseignants.* »

<https://lejournaldemayotte.yt/le-senateur-thani-mohamed-soilihi-en-appui-des-mesures-prises-au-lycee-de-coconi/>

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Interview de la ministre Annick Girardin sur le budget Outre-mer

Aux députés comme **Mansour Kamardine** pour Mayotte, ou **Ericka Bareigts**, ex-ministre des outre-mer, pour La Réunion, qui se sont insurgés d'une diminution des crédits vers plusieurs DOM, la ministre **Annick GIRARDIN** a répondu dans une interview que « *certains ne sont pas répartis entre les territoires* », et qu'ils seront « *ventilés* » en fonction de l'application des réformes les concernant.

<https://lejournaldemayotte.yt/interview-exclusive-de-la-ministre-annick-girardin-sur-le-budget-outre-mer/>

Ordre national du mérite

Parmi les personnalités distinguées dans la promotion du 15 novembre, nous avons noté :

Au grade d'officier:

- M. Ravate (Younous), chef d'entreprise, consul honoraire de Maurice (La Réunion).

Au grade de chevalier

- M. Althey (José, Marie, Praxede), délégué du CREFOM en Seine St Denis
- Mme Ansquer, née Tau (Stéphanie, Tetuahohu, Tearaitua), gérante d'une société spécialisée dans le secteur du bois (Polynésie française)

- Mme Bertile (Véronique), ancienne ambassadrice à la Coopération régionale Antilles/Guyane
- Mme Charles, née Etheve (Sophie, Marie), maire de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane) et présidente de l'ACCDOM
- M. Jean-Joseph (Simon, Antoine), pilote automobile, président-directeur d'un port de plaisance (Martinique)
- Mme Salomon, née Ozier-Lafontaine (Janine, Agnès), présidente d'une société dédiée à la commercialisation de produits locaux (Martinique)

La FEDOM leur adresse ses très vives félicitations.

de nouvelles ressources propres (instauration d'une taxe plastique, harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés ...), il serait possible de combler le manque à gagner. Parmi les Etats qui ne sont pas, du moins officiellement, contre l'idée d'augmenter leur contribution à l'avenir se trouve, entre autres, la France, l'Allemagne, l'Italie, Chypre, la Grèce, l'Irlande. L'Autriche, le Danemark, les Pays Bas et la Suède sont, eux opposés à toute hausse de participation.

Source : BQ

Lancement d'un appel à projets « Autorités locales : partenariats pour des villes durables » par la Commission européenne

En cohérence avec l'Agenda 2030 de développement durable, l'objectif général de cet appel à projets est de promouvoir le développement urbain intégré grâce à des partenariats entre autorités locales des États de l'Union européenne (UE) et des pays partenaires.

Les partenariats ont pour but de soutenir les autorités locales des pays partenaires dans leur gestion du développement urbain durable grâce au renforcement de compétences et à la prestation de services. Les échanges entre collectivités territoriales sont au cœur de l'approche proposée. Les actions peuvent aussi bien soutenir la création de nouveaux partenariats que la montée en gamme de partenariats existants.

Le délai pour soumettre la « note succincte » constituant la première étape de la candidature est le 6 décembre 2018 à 12h.

Tous les documents nécessaires à la formulation de la note succincte, et notamment les fiches explicatives, sont disponibles sur le site de la Commission européenne :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1540813887414&do=publi.detPUB&aoref=161146&searchtype=QS&orderby=upd&PubliList=15&orderbyad=Desc&page=1&userlanguage=en>

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Le parlement européen réclame avec force un cadre financier pluriannuel 2021-2027 à hauteur de 1.3% du RNB de l'UE, pas moins

Fixer le budget du programme de recherche "Horizon Europe" à 120 milliards d'euros, renforcer le plan d'investissement stratégique européen, accroître le financement des infrastructures de transport et des PME, doubler les ressources consacrées à la lutte contre le chômage des jeunes, tripler les ressources d'Erasmus + ou encore fixer la contribution de l'UE à la réalisation des objectifs climatiques à un minimum de 25% des dépenses du CFP sont autant de priorités énoncées par le Parlement Européen.

Le président de la Commission Européenne n'a pour sa part cessé de répéter que ce CFP revêt une importance toute particulière, et ce notamment "car il déterminera l'avenir à 27". Le "trou" budgétaire provoqué par le Brexit est évalué à quelques 10, 12 ou 15 milliards d'euros annuels. Pour faire face, la Commission a donc proposé des baisses de crédit, à hauteur par exemple de 16% pour la PAC ou 10% pour la politique de cohésion ce qui n'est pas du goût des eurodéputés. Par ailleurs, les eurodéputés pensent qu'en explorant la piste de la création

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Polynésie française : défiscalisation locale : privilégier la rénovation à la création d'hôtels

Privilégier la rénovation des hôtels à la création, c'est la stratégie que le Pays compte mettre en place dans le cadre de la défiscalisation locale en 2019.

L'afflux de touristes créé par l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes nécessite une réponse rapide en termes d'hébergement. **Teva Rohfritsch**, a présenté un bilan de l'action financière du gouvernement, rappelant notamment l'impact pour l'économie locale des 25 milliards d'investissements publics au budget 2018 et l'importance de la défiscalisation.

Parmi ces investissements publics, la défiscalisation locale s'est élevée à 15 milliards de Fcfp de crédit d'impôts pour 39 milliards de Fcfp d'investissement pour l'économie polynésienne. Pour 2019, le gouvernement compte poursuivre « sa stratégie d'investissement public soutenu » notamment dans le secteur touristique où la demande afflue fortement et rapidement. La défiscalisation permet donc la construction de nouveaux hôtels -Village Tahitien, notamment- mais aussi, à plus court terme, l'extension des hôtels existants. Aussi, le budget d'investissement va-t-il passer de 25 milliards de Fcfp en 2018 à 28 milliards de Fcfp en 2019. Et si le Pays augmente sa participation à l'économie, il souhaite en contrepartie que le privé joue le jeu et soit créateur d'emplois.

<https://www.radio1.pf/defiscalisation-pour-la-creation-et-l'extension-des-hotels/>

Le gouvernement calédonien veut revoir les conditions d'obtention du prêt à taux zéro (PTZ)

Dispositif du gouvernement mis en place en 2011 et destiné à favoriser l'achat d'un premier logement, le montant du PTZ est déterminé en fonction du montant de l'achat du bien, de la composition familiale et des ressources.

Le gouvernement souhaite que le dispositif soit concentré sur les seules opérations de construction ou d'acquisition de logements neufs. Le but est clairement annoncé : il s'agit de soutenir le secteur du BTP. Le gouvernement estime que le PTZ peut être réorienté vers 250 logements neufs « soit un potentiel de commande supplémentaire de 6 milliards ». L'exécutif souhaite, également que le PTZ bénéficie aux foyers disposant des revenus les plus modestes : lors des précédents exercices, le gouvernement assure que l'examen de certains dossiers a montré que le PTZ a servi à financer des projets aux montants supérieurs à 50 millions.

<https://www.lnc.nc/breve/le-gouvernement-veut-revoir-les-conditions-d-obtention-du-pret-a-taux-zero-ptz>

Modification du code de la concurrence de la Polynésie française

Le Conseil d'Etat ayant validé le 26 juillet dernier les dispositions de la loi du Pays ayant modifié la partie législative du code de la concurrence de la Polynésie française, le Conseil des ministres a adopté ses modalités d'application.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/modification-du-code-concurrence-polynesie-francaise-650170.html>



VIE DE LA FEDOM

Agenda

Prochain Conseil d'Administration de la FEDOM

- 4 décembre : commissions thématiques de la FEDOM
- 5 décembre : Conseil d'Administration suivi du Conseil d'Orientation de la FEDOM au Cercle National des Armées

Auditions et rendez-vous de la FEDOM de la semaine du 12.10.2018

- Rencontre de la FEDOM avec le Sénateur **Nuihau LAUREY**. Sujets abordés : PLF et PLFSS 2019
- Audition des socio-professionnels de la FEDOM par le Sénateur **Michel MAGRAS**, rapporteur pour avis des crédits de l'outre-mer pour 2019
- Petit-déjeuner sur le budget 2019 organisé par le Sénateur **Michel Magras** avec les socio-professionnels de la FEDOM en présence d'**Albéric de Montgolfier**, rapporteur général du budget, **Victorin Lurel**, Sénateur de la Guadeloupe et Vice-Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, **Catherine Conconne**, Sénatrice de la Martinique, et **Georges Patient**, Sénateur de la Guyane et Vice-Président de la commission des finances.
- Audition de la FEDOM par la Sénatrice **Nassimah DINDAR**, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales de la mission outre-mer

VIE DES ADHÉRENTS

L'UDE-Medef Guadeloupe dénonce les projets de Loi de Finance (Frances-Antilles, le 15.11.2018)

L'Union des entreprises (UDE Medef) exprime son « *désaccord profond* » avec les mesures spécifiques à l'Outre-mer des projets de lois de

finance (PLF et PLFSS). Elle dénonce un « *énième coup de rabot* » .

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/economie/l-union-des-entreprises-denonce-les-projets-de-loi-de-finance-512144.php>

La CCISM organise Tahiti Export Event, le rendez-vous des exportateurs

Tous les deux ans, la CCISM organise le Tahiti Export Even, un événement à destination des exportateurs polynésiens. Les 22 et 23 novembre prochains, le hall de la CCISM accueillera des conférences, des ateliers et des stands d'informations avec la présence de Business France Amérique du Nord ou encore de représentants de bureaux d'exports d'Air Tahiti Nui à Paris, Los Angeles, Auckland et Tokyo. En 2018, les exportateurs polynésiens sont près d'une cinquantaine, selon la CCISM, dans les filières agroalimentaires, textiles ou encore cosmétiques ; des exportateurs à qui la CCISM a décidé de donner la parole autour d'une table ronde pour identifier les différents freins à l'exportation. Une deuxième table ronde évoquera la possibilité de fédérer les exportateurs dans différentes filières pour être plus fort face à la concurrence. Selon l'ISPF, le total des exportations s'est élevé à 8,7 milliards de Fcfp entre janvier et septembre 2018. Un chiffre en baisse de 1,2% par rapport à la même période en 2017.

<https://www.radio1.pf/tahiti-export-event-le-rendez-vous-des-exportateurs/>

Nos adhérents alertent la ministre sur le PLFSS 2019

Lire le courrier de la FRBTP :

<https://fedom.org/wp-content/uploads/2018/11/Courrier-FRBTP-à-la-MOM.pdf>

Lire le courrier commun des MPI et de l'ADIR :

<https://fedom.org/wp-content/uploads/2018/11/20181107-Courrier-MPI-ADIR-MOM-Revue-aides.pdf>

Guadeloupe : l'impact du développement portuaire sur l'économie

Le Grand Port Maritime de Guadeloupe et le centre de recherches en économie et en droit sur le développement insulaire de l'université des Antilles ont signé fin octobre une convention pour le développement de la recherche appliquée à l'économie portuaire. Elargies à l'échelle de l'archipel, les études devront permettre d'évaluer les impacts du développement portuaire sur les filières économiques.

Source : Le marin

Cosco et CMA CGM détrônent One sur le transpacifique

One, l'armateur japonais formé par K Line, NYK et Mol, a perdu sa première place, l'une des raisons qui expliquent les fortes pertes annoncées pour cette année (14.2% de perte de ses volumes entre avril et septembre). Avec 14 % de parts de marché, One est tombé en troisième position derrière Cosco – devenu leader avec le rachat d'OOCL – qui détient 17 % du marché et CMA CGM, 15 %. Le groupe français est celui qui progresse le plus vite, avec 7,3 % de volumes en plus entre avril et septembre. CMA CGM a même dépassé Cosco en septembre, selon *Alphaliner*. Le n° 1 mondial Maersk est numéro quatre, avec 10 %, et le n° 2, MSC, cinquième avec 8 %.

Source : le Marin



VIE DES PARTENAIRES

Exonérations de charges en Outre-mer : le MEDEF national monte au créneau

Le MEDEF national a publié un communiqué pour alerter le gouvernement sur les conséquences des réformes qu'il envisage en Outre-Mer. Un signe de plus de la gravité de ce dossier.

Lire le communiqué :

https://www.zinfos974.com/Exonerations-de-charges-en-Outre-mer-Le-MEDEF-national-monte-au-creneau_a133573.html

BRÈVES

Grand Port Maritime de La Martinique : la performance au service du territoire

C'est le deuxième port de croisière du monde. Le palmarès des Seatrade Cruise Awards 2018 dévoilé au mois de septembre a attiré tous les regards sur le Grand Port Maritime de la Martinique, cette méga structure, peu connue du grand public, acteur majeur de l'économie bleue et du développement du territoire. « *C'est un très bon outil, commente modestement le président du directoire du Grand Port, Jean-Rémy Villageois. Un port qui bénéficie d'une situation privilégiée, avec de grandes profondeurs d'eau et que le travail de nos équipes a su inscrire dans la liste des ports qui comptent.* »

<https://www.ewag.fr/2018/11/grand-port-maritime-de-la-martinique-la-performance-au-service-du-territoire/>

Les défis de l'entrepreneuriat à Saint-Pierre et Miquelon

Dans le cadre de la semaine de la création et de la reprise d'entreprise, la CACIMA et Archipel Développement multiplient les initiatives. Ils souhaitent inciter les porteurs de projets à franchir le pas. Pour aider et encourager les porteurs de projets à créer ou à reprendre une entreprise, la CACIMA et Archipel Développement proposent depuis le début de la semaine, plusieurs événements. Les futurs entrepreneurs ont ainsi pu rencontrer les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/saintpierremiquelon/defis-entrepreneuriat-saint-pierre-miquelon-650014.html>

Hiva Oa, un port à la hauteur de son trafic

Le port de Hiva Oa aux Marquises s'agrandit pour accueillir indistinctement les navires de pêche, les cargos dont l'Aranui et les bateaux de plaisance. L'Etat et le Pays ont investi 410 millions de francs soit 3.4 millions d'euros dans ces travaux. La livraison est prévue pour la fin

d'année. De nouveaux chantiers dans d'autres ports et archipels (notamment aux Tuamutu) doivent être financés après le vote du budget 2019.

Source : *le Marin*

Tahiti poursuit sa conquête du marché chinois

Du 5 au 9 novembre, Tahiti Tourisme a organisé en Chine la 5e édition du roadshow Meet The Islands of Tahiti, afin de rencontrer les tour-opérateurs et agences de voyages du marché chinois. L'occasion de prendre la température du marché et pour les partenaires locaux de renégocier leurs contrats. Cet événement a permis à 11 partenaires locaux de venir développer ou consolider leurs partenariats avec les agences de voyage et tour-opérateurs sur le marché chinois.

https://www.tntv.pf/Tahiti-poursuit-sa-conquete-du-marche-chinois_a28947.html

5^{ème} édition de la conférence économique de la Polynésie Française : rencontre avec les acteurs économiques du Pays

L'objectif de cet événement est de poursuivre les échanges, engagés ces dernières années, avec les acteurs économiques du Pays, de présenter les perspectives économiques et l'action du gouvernement. Les trois jours de conférence économique de l'année 2018 se sont achevés avec la restitution des travaux menés la veille en ateliers autour des thématiques du développement des investissements des entreprises, de l'emploi et des perspectives du secteur industriel. Cette 5e édition est riche en propositions mais qui ne se concrétiseront pas de suite. 72 sur plus de 170 ont été réalisées depuis 4 ans.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/restitution-ateliers-thematiques-conference-economique-650188.html>

Les planteurs réunionnais bénéficieront d'une aide de 6 millions d'euros

La situation climatique exceptionnelle a lourdement affecté la campagne sucrière 2018. La perte de près de 400 000 tonnes de cannes se répercute sur la production de sucre, entraînant un manque à gagner de l'ordre de 44 000 tonnes. Dans le cadre de l'Interprofession (CPCS), un important travail associant tous les syndicats agricoles, a permis de définir un plan de relance post-cyclonique afin de préparer la prochaine campagne sucrière dans les meilleures conditions. Les planteurs percevront plus de 6 millions d'euros d'aides soit 15 € par tonne de canne manquante c'est-à-dire 136 € par tonne de sucre manquante. À ces montants s'ajouteront les indemnités de l'État au titre des cyclones de début d'année.

https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/11/14/Les-planteurs-beneficieront-dune-aide-de-6-millions-deuros_557394

Le programme BigUp For Startup débarque aux Antilles-Guyane

Né en 2015 dans l'hexagone, dans le cadre de la French Tech, le programme BigUp For Startup a pour objectif de mettre en relation dans chaque territoire, les entreprises tournées vers les nouvelles technologies et les grands groupes qui souhaitent innover, grâce au numérique. Dans le bassin Antilles-Guyane, 4 organisations ont lancé des appels à projets, dont la CTM. Les candidatures sont reçues jusqu'au 1er décembre prochain, avant l'accueil des sélectionnés prévu le vendredi 14 décembre 2018, au pôle consulaire de formation à Schœlcher.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/programme-bigup-for-startup-debarque-aux-antilles-guyane-649258.html>

mise en place de moyens de transports, nécessitent de connaître sa population. Ce sont des données qui étaient collectées lors des recensements. Ce travail était effectué auparavant tous les 5 ans à Mayotte. Désormais, il va se faire par tranche chaque année comme dans les autres départements. Les premiers résultats sont attendus pour 2026.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/insee-se-met-jour-mode-recensement-mayotte-649436.html>

Le PIB 2016 augmente de 7,2 % en valeur à Mayotte

En 2016, le produit intérieur brut (PIB) mahorais augmente de 7,2 % en valeur, pour s'établir à 2 322 millions d'euros. Le PIB par habitant progresse quant à lui de 3,2 % sur un an et atteint 9 220 euros. Il reste cependant très éloigné du niveau national qui est 3,5 fois plus élevé. Compte tenu de la forte croissance de la population et de la faible hausse des prix à la consommation (+ 0,2 %), le pouvoir d'achat individuel moyen augmente de 3,4 %. Les rémunérations des ménages augmentent de 9,2 % en 2016.

Cette hausse s'explique très largement par celle des rémunérations versées par les administrations publiques, en lien avec la montée en charge de l'indexation des salaires à Mayotte. La consommation des ménages progresse de 8,8 % en 2016 et s'élève à 1 283 millions d'euros. Elle représente ainsi 55 % du PIB, soit une part proche de celle observée au niveau national (52 %).

En 2016, la valeur ajoutée dégagée par les sociétés progresse de 7,0 %. Elle s'établit à 615 millions d'euros et représente ainsi 27 % du PIB. De son côté, la valeur ajoutée dégagée par les ménages représente 21 % du PIB en 2016 (489 millions d'euros). La moitié provient du service de logement (loyers réels ou imputés). L'autre moitié est générée par des entrepreneurs individuels qui exercent dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de la santé et de la construction.

Voir le rapport :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3645308>

RAPPORTS, ÉTUDES ET ENQUÊTES

L'INSEE se met à jour dans le mode de recensement à Mayotte

La construction d'équipements publics, les investissements dans le logement ou encore la

La DIECCTE publie le bilan 2017 du marché de l'emploi en Guadeloupe

En 2017, en Guadeloupe, la situation sur le marché du travail se détériore, après une amélioration de la demande d'emploi en 2016 (baisse de la demande). La demande d'emploi en fin de mois (DEFM) augmente de 1,9 % en catégories ABC. Toutes catégories confondues (ABCDE), 69 432 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi en fin d'année (+360 demandes). Les seniors (50 ans et plus) sont encore particulièrement touchés. Leur nombre croît de 6,5 % en 2017 en catégories ABC (1 238 demandeurs supplémentaires) après +4,8 % en 2016. La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans augmente de 0,6 % en 2017 après une baisse de 2,6 % en 2016. La demande de longue durée augmente de 4,5 % fin 2017 sur un an, après une baisse de 5,4 % en 2016.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/dieccte-publie-bilan-2017-du-marche-emploi-650364.html>

JOURNAL OFFICIEL

JO du 13.11.2018

- Décision n° 2018-AG-48 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société SARL Campêche pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Chérie Martinique
- Décision n° 2018-AG-47 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SARL Nord Communication pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Bel'Radio Martinique
- Décision n° 2018-AG-43 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Hermès pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Mouv'Matnik

- Décision n° 2018-AG-42 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association groupe d'action culturelle Eugène Lacaille pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radyo Lévé Doubout Matinik (RLDM)

JO du 14.11.2018

- Arrêté du 6 novembre 2018 fixant le nombre maximum de promotions dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile pour l'administration de la Polynésie française pour l'année 2019
- Décision n° 2018-AG-51 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SARL Société de promotion de la musique des Antilles françaises (SPMAF) pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Nostalgie Martinique
- Décision n° 2018-AG-52 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SARL Nord Communication pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé NRJ Antilles
- Décision n° 2018-AG-53 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SAS Radio Caraïbes International Martinique pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé RCI Martinique
- Décision n° 2018-AG-54 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à Trace Caribbean pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Trace FM Martinique
- Décision n° 2018-AG-57 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Radio 105 Canal Antilles pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie

A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Canal Antilles

- Décision n° 2018-AG-55 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la SARL Transat Production pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Transat

- Décision n° 2018-AG-60 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Music FM Saint-Barth pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Music FM

- Décision n° 2018-AG-61 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Radio SOS « Sound of Saint-Martin » pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio SOS

- Décision n° 2018-AG-62 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Saint-Barth Sun Light pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Sun FM Music

- Décision n° 2018-AG-63 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Tropik FM pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Tropik FM

- Décision n° 2018-AG-64 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Radio Saint-Barth FM pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Saint-Barth FM

- Décision n° 2018-AG-65 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Saint-Barth Animation pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Transat

- Décret du 13 novembre 2018 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Martinique (classe fonctionnelle II) - M. POUSSIER (Antoine)

- Décret du 13 novembre 2018 portant cessation de fonctions du secrétaire général de la préfecture de la Martinique (classe fonctionnelle II) - M. AMOUSSOU-ADEBLE (Patrick)

JO du 15.11.2018

- Décision n° 2018-AG-69 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Loisirs 86 pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Loisirs Guyane-RLG

- Décision n° 2018-AG-71 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Groupe d'animation socio-éducative Antilles-Guyane pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Média Tropicque FM

- Décision n° 2018-AG-75 du 12 juillet 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Comité de liaison pour la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Puzzle Guyane

JO du 18.11.2018

- Arrêté du 17 octobre 2018 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, au recrutement sans concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade d'adjoint technique dans le corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat au ministère de la transition écologique et solidaire sur le territoire des îles Wallis et Futuna